

**Portant sur une restriction et
interdiction de stationnement**

lieu : Rue Jeanne Godart

Ville de
RONCHIN

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande du service des Sports, une interdiction de stationner rue Jeanne Godart afin d'effectuer un transport les lundis 6 mai et 10 juin 2024 de 7h à 12h.
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la commune.

Réf : JML/XT/MBF/MV N° AM-17/24

ARRETONS

Article 1 -

Les lundis 6 mai et 10 juin 2024 de 7h à 12h, dans le cadre des tournois de foot, le stationnement sera interdit à partir du numéro 25 au 57 de la rue Jeanne Godart sur les 2 côtés de celle-ci afin de permettre au camion de pouvoir circuler.

Article 2 -

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et interdit sur ce périmètre.
Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Article 3 -

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

Article 4 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Article 5 -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, au service des Sports et pour information au Commissariat de Police de WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à RONCHIN, le 28 Mars 2024



Le Maire,

Jean-Michel LEMOISNE

Toute la correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin